



Règlement de la manifestation **NEVERS-MONTENOISON**

Organisateur : la randonnée pédestre Nevers-Montenoison est organisée par l'Association des Randonneurs Nivernais (ARNI), affiliée à la Fédération Française de randonnée sous le N° 00121.

Nevers-Montenoison est une randonnée linéaire à pied de 55 km pour randonneurs très entraînés.

Montigny-Montenoison est une randonnée linéaire à pied de 40 km pour randonneurs très entraînés.

Saint-Sulpice-Montenoison est une randonnée linéaire à pied de 34 km pour bons randonneurs.

Nolay-Montenoison est une randonnée linéaire à pied de 20 km pour tous randonneurs.

Prémery-Montenoison est une randonnée linéaire à pied de 12 km qui convient aux promeneurs.

Les boucles de Montenoison sont des randonnées à pied de 5 et 9 km qui conviennent aux promeneurs.

Les arrivées de tous les circuits se font sur la Butte de Montenoison. Les parcours se font à allure libre au cours de la journée. Pas de classement à l'arrivée. Chaque participant doit se préparer moralement et physiquement, Nevers-Montenoison et Montigny-Montenoison sont des épreuves exigeantes.

Les randonneurs devront prévoir leur arrivée sur la butte de Montenoison avant 18h00, les organisateurs n'assurant plus aucune prestation après cet horaire.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les parcours en cas de force majeure.

Des cars au départ de Montenoison ramèneront les participants à leur point de départ aux tarifs en vigueur.

Inscriptions : Remise des cartes de participation une demi-heure avant le départ. Possibilité de s'inscrire sur place le jour même avec 1 € de majoration. Aucun remboursement en cas de non-participation, l'inscription restant acquise à l'organisateur.

L'inscription des mineurs ne se fera que sur accord de leur représentant légal. Ils devront être accompagnés d'un adulte responsable tout le long du parcours

Assurance : un contrat en responsabilité civile a été souscrit, via la FFR. Les licenciés FFR bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des randonneurs avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve. Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Réglementation : les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les arrêtés municipaux en vigueur. Ils doivent également respecter les consignes des organisateurs.

Contrôle et ravitaillement : des points de contrôle et de ravitaillement sont prévus tout le long du parcours. Bien que le ravitaillement soit suffisant tout au long de l'itinéraire, le port d'un sac à dos est fortement conseillé pour disposer d'une boisson, de sucreries et d'un vêtement. Les participants devront obligatoirement présenter à chaque point la carte de route qui leur sera remise au départ. Toute personne non inscrite sera considérée comme étrangère à la manifestation et ne pourra prétendre aux services mis en place par les organisateurs.

Cette manifestation est éco-responsable. Les randonneurs viendront avec leur gobelet personnel. Des gobelets sont en vente aux points de départ au tarif de 1 €.

Des poubelles sont à votre disposition à chaque ravitaillement. La randonnée est une activité nature. Merci de ne rien jeter dans la nature et sur la voie publique.

Respectez la nature. Le sentier est le moyen privilégié de contact avec elle. Ne gênez pas le plaisir de ceux qui suivent en jetant vos déchets, emballages, papiers ... Respectez également la forêt, qu'elle soit publique ou privée, afin qu'elle reste ouverte aux marcheurs et randonneurs.

Abandon : les participants qui abandonneront devront, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils remettront leur carte de route aux organisateurs. Ne quittez jamais la manifestation sans avoir prévenu les organisateurs. Une équipe balai ferme chaque itinéraire.

Couverture médiatique : par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images et photos sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages de promotion de l'épreuve.

Acceptation du règlement : tout participant à Nevers-Montenoison et toutes ses déclinaisons déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ses clauses par son engagement.